

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERZ

N°

4998/71

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

25

juin

190

4

Monsieur

En réponse à
votre lettre du 24 courant
nous ne pouvons ~~en~~
~~effet~~ que vous confirmer
la nôtre du 21
du même mois. Il
n'est pas, en effet, sans
les usages de notre
Collège de discuter les
motifs qui déterminent
les votes concernant
les ouvrages soumis à
son examen en vue
de leur acquisition pour
les collections du musée

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

Exercice

Chapitre

Crédit

Allocation

Disponible

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de 1 ouvrage soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 4998/71 en
date du 21 juin 1904.

Bruxelles, le

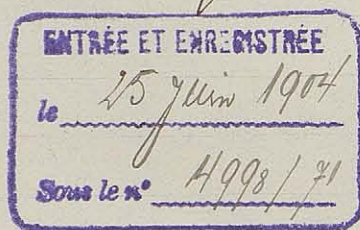
juin 1904.

J. E. Tancré

Bruxelles, 24 juin 1904.
102 rue Stevin.

À la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et sculpture de
Belgique

Messieurs,



En réponse à votre honorée lettre n° 4998/71,
en date du 21 et, j'ai l'honneur de vous faire
connaître, que si la décision de votre commission
a été prise, si cause du prix que j'ai demandé
de l'ouvrage, je suis tout disposé, à le céder, dans
des conditions plus modestes, comme j'ai eu
l'honneur de le dire à votre Président, Monsieur
Téris.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir,
Messieurs, l'expression de ma plus haute considération.

P. E. Franckx

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 4998/71

OBJET :

ANNEXE

(réépissé)

Expédié le

NOTES :

Bruxelles,

21 juin 1904

A

M^r Franck

102 Rue Stevin

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, du tableau
qui fait l'objet de vos lettres

du 3 et 6 courant
Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra

être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M. *Musée*, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Bruxelles, 16 juin 1904
102 rue Stevin.

pour A la Commission Directrice des
Musées royaux de peinture et sculpture de
Belgique -

Messieurs,

Me référant à votre honorée lettre du
14 et n^o 4998/21, j'ai l'honneur de vous faire parvenir,
en même temps que la présente, le portrait peint de
S. A. I. la Princesse Charlotte, Impératrice du Mexique.
Veuillez je vous prie, m'en accuser la réception.

Suivant mes récentes recherches, ce tableau a été fait
d'après celui en pied, peint à Paris en 1844, par
Winterhalter et existant actuellement dans les
appartements privés de S. M. Léopold II, au palais à
Bruxelles - Il est donc unique, ayant été fait à la
même époque et étant presumed du même peintre, celui
au palais étant en pied.

La valeur pécuniaire même, me paraît inestimable, mais
je suis disposé, à le céder pour la somme de deux mille francs.
Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes très
hautes considérations.

P. E. Franken

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o 4993/71

Objet

Annexe

Expédié le

Traité le 20 juin 1904

App. par l'Administration

Modèle I

14 juin 1904

M^r Franken
102 Rue Stevin
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la Commission Directrice
examinera volontiers, en vue de son
acquisition éventuelle pour les Collections de
l'Etat, le tableau
que vous signalez à son attention par votre
lettre du 3^e, s'il vous convient de
l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi
au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée N^o 9.

Cet envoi devra, M^r,
avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques
et périls et sans qu'il puisse résulter de
ce chef, pour l'Administration des
Musées, aucune sorte d'engagement
ou de responsabilité.

Il sera utile, dans l'occurrence, d'indi-
quer le prix que vous demandez de
l'ouvrage présenté

Veuillez agréer, M^r,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice
Le Secrétaire,



Bruxelles, 3 juin 1904
102 rue Stevin

Monsieur le conservateur du
Musée Moderne

Bruxelles

11
original
Comme suite à l'entretien
que j'ai eu l'honneur d'avoir
avec vous, je vous remet ci
inclus une photographie du
portrait peint, que je possède
par héritage, et représentant
S. T. la Reine Charlotte,
enfant. Je tiens le portrait à
votre disposition; je désire la
vente, par suite du revers de
fortune, je l'ai eu il y a 23
ans, à la mort de mon
Beau Père, Monsieur Jean
Trancon Charles Carillet
de son vivant Ecuyer de
S. M. Léopold II.

Il n'est difficile d'en fixer le
prix. Je le céderai au prix
qu'en par un expert.

C'est une belle œuvre mais
je ne sais si elle est signée, les
couleurs cachant peut être la
signature.

Je vous remercie, Monsieur,
l'expression de toute ma
considération

F. E. Tranter
